



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-11565>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-11565**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : 26DSP02 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS SUR LA COMMUNE D'HYERES - Lot 1

Description : Le contrat qui résultera de la consultation a pour objet de confier à un titulaire unique l'exploitation d'une activité de service public liée aux bains de mer sous la forme d'un sous traité d'exploitation de plage. La présente consultation concerne le lot de plage n°1 sur la plage de Bona / Pesquiers sur la commune de Hyères, dont les caractéristiques sont détaillées en article 2.3 du présent règlement de la consultation. Le Conseil Métropolitain a adopté, le principe de la concession sous forme de délégation de service public pour l'attribution de ce lot par délibération n°25/12/357 du 18 décembre 2025. Les prestations et équipements autorisés et interdits sont détaillés dans le sous-traité d'exploitation et son annexe 5 (Convention annexe au sous-traité).

Identifiant de la procédure : 715221f1-7f7a-4ed7-aaae-b39fe41bc6ae

Identifiant interne : 26DSP02

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : La procédure est une procédure ouverte ce qui signifie que les candidats doivent déposer simultanément leurs candidatures et leurs offres. La présente consultation est organisée selon les dispositions des articles L.3120-1 et suivants et des articles R.3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Cette consultation est également régie par les dispositions applicables en matière de délégation de service public, en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des

Collectivités Territoriales (CGCT) et par les dispositions particulières propres à l'attribution des sous-traités d'exploitation de plage, en vertu de l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP). Un même opérateur économique ne peut présenter qu'une seule candidature et qu'une seule offre en vue de l'attribution du lot. Il est rappelé que constituent un même opérateur économique les entités telles que définies à l'article 3.2 du règlement de la consultation. Jugement des candidatures (article 6.4 du règlement de la consultation): les candidatures, rédigées en langue française, seront jugées en prenant en considération notamment les éléments du cadre de candidature, afin d'examiner les capacités et aptitudes nécessaires pour exécuter les prestations : les garanties professionnelles et financières fournies par le candidat: la justification du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévu par les articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. L'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que l'aptitude à assurer la préservation du domaine public. A ce titre, un niveau minimum de capacité est défini à l'article 6.2 VI du règlement de la consultation. La Métropole Toulon Provence Méditerranée met à disposition des candidats un cadre de candidature. Ce document doit être utilisé par les candidats pour présenter leur candidature. Toute candidature qui ne respecterait pas cette exigence sera écartée comme étant irrecevable sous réserve de la faculté dont dispose la Métropole Toulon Provence Méditerranée de solliciter sa régularisation. La signature électronique des documents ainsi que celle du contrat par l'attributaire ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation. Méthode de calcul de la valeur estimée des contrats : article 2.5 du règlement de consultation : l'estimation correspond au chiffre d'affaires total HT projeté sur la durée du contrat. La transmission des candidatures et offres se fera impérativement par voie électronique. Etapes de la procédure : article 3.1 du Règlement de la Consultation. Modalités de demandes de renseignements complémentaires : article 4.5 du Règlement de consultation. Modalités de recours à la négociation : article 7.5 du Règlement de consultation. Composition du DCE : article 4.2 du règlement de la consultation. Motifs d'exclusion: Les candidats ne doivent pas entrer dans un cas d'exclusion prévus aux articles L3123-1 à 17 du code de la commande publique et L5212-1 à 4 du code du travail ; autres motifs d'exclusion concernés par la procédure : niveau minimum de capacité exigé à l'article 6.2 du règlement de la consultation. La procédure fait l'objet d'un avis de concession envoyé aux publications suivantes : Journal Officiel de l'Union Européenne ; Bulletin officiel des annonces des marchés publics ; Publication spécialisée dans la revue spécialisée " LE MONITEUR.FR " ; Var Matin dans une version résumée, publication sur le profil d'acheteur de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>. Le DCE et le Règlement de la Consultation sont librement disponibles et remis gratuitement sur le profil d'acheteur de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 92332000 Services de plages

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : HYÈRES-LES-PALMIERS

Code postal : 83400

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 394,953 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : 26DSP02 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA/PESQUIERS SUR LA COMMUNE D'HYERES- Lot 1

Description : Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot est autorisé à exploiter une superficie maximale de 560 m² afin d'y exercer deux activités : la location de matelas/parasols et un comptoir buvette sous forme de meuble avec possibilité d'installation d'un coffre de rangement. Le lot de plage n'est pas soumis à une obligation d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Les prestations constitutives du service public sont énoncées à l'article 2.3 du règlement de la consultation. Pendant la période d'exploitation, le sous-traitant devra ranger et stocker, hors des horaires d'exploitation du lot, ses équipements et matériels dans sa zone de stockage ou à défaut en haut de lot. Cela ne devra en aucune manière empêcher l'entretien de la plage par les services compétents du concessionnaire (article 9.3 de la convention annexe).

Identifiant interne : 26DSP02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : HYERES-LES-PALMIERS

Code postal : 83400

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Informations complémentaires : La concession de plage naturelle de Bona / Les Pesquiers est située sur la partie Est du tombolo Est, entre le port de Saint-Pierre et le port de la Capte. Elle se situe sur un site classé en vertu du décret du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 27 décembre 2005 portant classement parmi les sites du département du Var de l'ensemble formé par la presqu'île de Giens, les îles et îlots avoisinants, l'étang et les salins des Pesquiers et les Vieux Salins sur le territoire des Communes de Hyères et de la Londe-les-Maures. Toutefois, lors de l'enquête administrative du 27 avril 2016, qui a précédé l'enquête publique pour le renouvellement de la concession de plage, la Commission Départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS) a donné un avis favorable à cette concession.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2027

Date de fin de durée : 31/12/2029

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 394,953 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Renouvellement : 2028

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : I- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : A. Une lettre de candidature faisant apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat (voir détails article 6.2 du règlement de la consultation) B. Les engagements et documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer une activité professionnelle : Le candidat attestera sur l'honneur qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique (CCP), que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3123-19 et du CCP et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts; du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. Il fournira les justificatifs de l'absence d'exclusion de plein droit et les justificatifs de l'habilitation à exercer une activité professionnelle cités à l'article 6.2 du règlement de la consultation. L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques ou par une société en formation -présentation de la candidature en groupement et pour les sociétés en cours de formation voir détails article 6.2 du règlement de la consultation.

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : II- Capacités économiques et financières : (voir détails article 6.2 du règlement de la consultation notamment pour les sociétés en cours de formation): une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles, les bilans ou extraits de bilan.

Critère : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description : III. Les moyens traduisant les capacités techniques et professionnelles: (voir détails article 6.2 du règlement de la consultation notamment pour les sociétés en cours de formation) : les moyens matériels, les moyens humains, les références professionnelles du candidat

Critère : Mesures pour garantir la qualité

Description : IV. Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers: voir détails article 6.2 du règlement de la consultation : une note détaillée présentant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.

Critère : Mesures pour garantir la qualité

Description : V. Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du Domaine Public maritime: voir détails article 6.2 du règlement de la consultation :une note détaillée présentant son aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du Domaine Public maritime.

Critère : Mesures pour garantir la qualité

Description : VI. Niveau minimum de capacité : le candidat produira une attestation de non contravention de grande voirie au cours des 3 dernières années au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques voir détails de la capacité et personnes concernées citées à l'article 6.2 du règlement de la consultation

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère n°1 : La qualité du service rendu aux usagers

Description : Sous-critère n°1 : Qualité du projet d'exploitation (optimisation de l'accueil du public) - 15% Sous-critère n°2 : Amplitude de l'exploitation - 15% Sous-critère n°3 : Moyens humains dédiés à l'exploitation - 10% (détail des sous-critères article 7.4 du règlement de la consultation)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère n°2 : Qualité technique et environnementale du projet

Description : Sous-critère n°1 : Préservation du domaine public, intégration paysagère et qualité environnementale du projet - 15% Sous-critère n°2 : Qualité des aménagements et des équipements proposés - 15% (détail des sous-critères article 7.4 du règlement de la consultation)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Coût

Nom : Critère n°3 : valeur financière de l'offre

Description : Sous-critère n°1 : Cohérence et sincérité des projections de chiffre d'affaires - 15% Sous-critère n°2 : Objectivité des charges - 5%. Sous-critère n°3 : Equilibre entre la redevance d'occupation domaniale proposée et le résultat net projeté sur la durée du contrat - 10 %. (détail des sous-critères article 7.4 du règlement de la consultation)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 27/03/2026 à 10:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Le sous-traité est conclu pour 3 périodes d'exploitation consécutives maximum du du 01/01/ 2027 (ou de la notification si elle est postérieure et se terminera en tout état de cause le 31/12 /2029. La période d'exploitation maximale est fixée du 1er avril (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification si elle est postérieure) au 31 octobre de chaque année (montage et démontage compris). Le sous-traitant devra impérativement exploiter à minima du 15 juin (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 15 septembre. Le titulaire sera chargé, à ses risques et périls, de l'exploitation de son lot de plage. En contrepartie, il est autorisé à percevoir des recettes auprès des usagers. Il est redevable à la Métropole d'une redevance d'occupation domaniale annuelle (une part fixe et une part variable).

Facturation en ligne : Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différents (CCRA)

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de TOULON

Informations relatives aux délais de recours : Détails d'introduction des recours : Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; Référé contractuel : Article L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn-et Garonne, n°358994) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet www.telerecours.fr

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Numéro d'enregistrement : 248300543300376

Adresse postale : 107 boulevard Henri Fabre, CS30536

Ville : TOULON

Code postal : 83000

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Point de contact : Service Préparation et Passation des contrats de concession

Adresse électronique : marchespublics@metropoletpm.fr

Téléphone : +33 494938300

Adresse internet : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

Profil de l'acheteur : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de TOULON

Numéro d'enregistrement : 1300052500010

Adresse postale : 5, rue Racine

Ville : TOULON

Code postal : 83041

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : +33 0494427930

Adresse internet : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différents (CCRA)

Numéro d'enregistrement : CCRA MARSEILLE

Adresse postale : Place Félix Baret CS 80001

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13282

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Catherine Pietri

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone : +33 484354554

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e6fc33d9-c0dd-4f03-8403-8215ecbc2d74 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/02/2026 à 13:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/02/2026